50me année — N° 48 Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION Vendredi 27 février 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	18.—
Etranger	» 4.—	10.—	19.—	35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54
C. I. N.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue SAINT-PIERRE
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Cantons	1re insertion 50 cent. les suivantes 40 »	la ligne ou son espace
Suisse	35 »	
Etranger	50 »	
Réclames	135 »	

Nouvelles du jour

Les contradictions des Alliés à propos de la Russie.

Une victoire anglaise sur les Derviches.

Les difficultés du traité hollando-belge.

La décision prise à Londres par le Conseil suprême des Alliés, au sujet des relations avec la Russie des Soviets, a une fort mauvaise presse, et c'est justice.

Cette décision est à la fois évasive et contradictoire. On y sent la lutte des deux tendances, celle de la France et celle de l'Angleterre, et le vif mais dangereux désir d'arriver à une formule composée qui rapproche les contraires.

M. Lloyd George, appuyé en cela par M. Nitti, désirait à tout prix qu'on reprît les relations commerciales avec la Russie. Le chef du gouvernement anglais, en homme pratique, considère tous les avantages qui peuvent résulter pour l'industrie de son pays de pouvoir se procurer des débouchés en Russie. Aussi la déclaration dit-elle que le commerce entre la Russie et le reste de l'Europe doit être encouragé dans la plus grande mesure possible.

Mais, d'autre part, M. Millerand qui personnifie le bon sens et l'amour de l'ordre qu'on a dans son pays, s'est refusé à entrer en relations diplomatiques avec le gouvernement des Soviets tant que celui-ci n'aura pas désavoué pour l'avenir le programme d'horreurs bolchévistes qu'il a exécuté jusqu'à présent. M. Lloyd George et M. Nitti ont accepté que cela fût nettement dit, distinguant les relations diplomatiques d'avec les relations commerciales. Mais celles-ci entraînent celles-là, et l'on ne voit pas comment un gouvernement ne traiterait pas avec les Soviets quand il aura à protéger les intérêts de ses industriels et de ses commerçants.

Tout en affirmant qu'il veut des gages de la part de Lénine et de Trotzky avant de reconnaître leurs pouvoirs, c'est-à-dire de faire la paix avec eux, le Conseil suprême a décidé d'indiquer à la Pologne et aux autres pays limitrophes de la Russie de ne plus continuer la guerre, ce qui équivaut évidemment à leur dire de conclure la paix quand lui-même ne peut se résoudre encore *à exécuter une détermination pareille.*

La décision du Conseil suprême remplit encore une fois d'espoir Lénine et Trotzky. C'est le meilleur signe qu'elle est des plus malheureuses.

***

Après une campagne de trois semaines, les troupes anglaises ont dispersé les forces que le Mullah avait réunies pour envahir le pays des Somalis. Ce résultat a été atteint sans pertes importantes pour les Anglais. Le succès de cette campagne revient en premier lieu à l'aviation, qui fut employée à profusion et qui, au lieu de n'être qu'un auxiliaire, fut l'arme principale.

L'état de guerre a presque toujours existé en Somalie (Afrique orientale) depuis 1907. Durant la guerre, les Derviches, profitant de ce que l'Angleterre était occupée ailleurs, avaient installé des forts très puissants, d'où ils pouvaient facilement attaquer les tribus protégées par les Anglais.

On sut, il y a peu de temps, que le Mad Mullah (le Mullah fou, comme les Anglais le nomment) prêchait la guerre sainte contre les Européens et concentrait des troupes. Parties du golfe d'Aden, les forces anglaises, accompagnées de nombreux aéroplanes, se dirigèrent vers l'intérieur du pays.

Le fort de Jidali, violemment bombardé par les avions, le 21 janvier, fut entamé, et le camp de Medishe, presque détruit. Cette attaque inattendue, et les pertes subies provoquèrent la fuite des Derviches. Poursuivis par le corps des chameliers, repérés et mitraillés par les avions qui ne leur laissaient aucun répit, les Derviches perdirent beaucoup de monde et se dispersèrent. Les Anglais se sont emparés de presque toutes les armes et des approvisionnements ; ils ont fait un grand nombre de prisonniers, et le Mullah, suivi de 70 cavaliers, a fui vers la Somalie italienne, où les postes italiens attendent sa venue. On juge que, même s'il réussit à échapper à ceux qui le poursuivent, le Mullah aura perdu toute autorité et tout prestige et que le pays sera pacifié pour longtemps.

***

La discussion du traité hollando-belge se poursuit péniblement devant la commission des affaires étrangères de la Chambre belge.

M. Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique, assisté de M. Segers, délégué belge à la conférence de Paris pour les questions économiques, a exposé les avantages que procurerait à la Belgique le projet de convention qui a été élaboré. Au point de vue économique, il semble que la Belgique trouvera satisfaction dans ce que la Hollande lui concède, à savoir : des améliorations dans le domaine fluvial, c'est-à-dire la liberté de navigation sur l'Escaut sans entraves policières *ni péages onéreux ; l'entretien de* l'Escaut au point de permettre l'arrivée à Gand de grands navires ; la gestion commune du fleuve exercée par une commission mixte hollando-belge ; la suppression du droit de veto pour la Hollande et l'arbitrage en cas de refus d'urgence ou de refus de la Hollande. Celle-ci s'engage à ne prélever aucune taxe sur les bateaux belges et à ne créer aucun régime moins favorable pour les bateaux belges si ces bateaux vont de Hollande en Belgique ou de Belgique en Hollande.

La grosse part des réclamations belges se trouve ainsi liquidée. Mais reste la question *politique. On sait que, au commencement de* la guerre, les Hollandais ont fermé les bouches de l'Escaut, dont les rives leur appartiennent, et qu'ils ont ainsi empêché la flotte anglaise de se porter au secours d'Anvers. La Belgique, qui a déclaré la fin de sa neutralité, veut être certaine que, dans une nouvelle guerre, *sa flotte ne sera pas embouteillée* dans Anvers et que la flotte de ses alliés pourra lui porter secours. De plus, à sa frontière du côté de l'est, elle veut ne plus être exposée à une attaque allemande et, pour cela, elle exigerait que la Hollande fortifiât le Limbourg hollandais, qui se trouve *sur la rive droite de la Meuse et qui sépare* ce territoire de la Prusse rhénane. Sur ces deux points essentiels, il n'y a encore aucune précision acquise. Lorsque, à la commission des affaires étrangères de la Chambre belge, les députés, comme l'ancien ministre Hellepute, *ont voulu demander des éclaircissements,* M. Hymans, ministre des affaires étrangères, s'est toujours retranché derrière le fait que la commission n'avait à discuter que le traité économique et il a toujours ajouté que les arrangements politiques viendraient plus tard. On pourrait vraiment croire qu'ils ne viendront pas du tout, tant M. Hymans a laissé dans le vague la date de leur avènement.

Un membre de la commission a voulu savoir quelle avait été l'attitude des Alliés à Paris pendant les délibérations concernant les rapports de la Belgique et de la Hollande. L'un des ministres belges lui a répondu : « Français et Anglais n'ont agi que dans leurs propres intérêts ; cela continue et continuera à mesure que s'éloigneront les souvenirs de la guerre. » Nous croyons cette appréciation injuste. Mais il est certain que tout d'abord, les Alliés avaient été très favorables aux revendications belges : c'est que, alors, ils ne connaissaient pas les points de droit que n'a pas manqué de leur rappeler ensuite le gouvernement hollandais. La Hollande a fait savoir que plusieurs des demandes belges tendaient à diminuer son domaine national. (Il s'agissait de la cession du Limbourg hollandais et des rives de l'Escaut à la Belgique pour que celle-ci pût organiser sa défense en prévision d'une nouvelle guerre.) Ces revendications ont été abandonnées par la Belgique, probablement sur le désir des Alliés, qui ne les trouvaient pas fondées. Ce que la Belgique veut aujourd'hui pour sa sécurité, c'est-à-dire la libre navigation de l'Escaut pour sa flotte de guerre ou celle de ses alliés et l'assurance que la Hollande fortifiera le Limbourg hollandais, paraît tout à fait raisonnable, et il est à souhaiter que le gouvernement hollandais donne satisfaction à celui de Bruxelles sur ce point.

Nouvelles diverses

La Chambre française a adopté, hier jeudi, le projet de loi maintenant en activité de service le général Fayolle.

— On annonce de Paris que le général Roques, ancien ministre de la guerre, est mort hier matin, jeudi, à Saint-Cloud.

— M. Pachitch, premier délégué du royaume serbo-croato-slovène *à la Conférence de la paix,* est parti, hier jeudi, à midi, de Paris, pour Londres.

— Le gouvernement tchèque a soumis à l'Assemblée nationale l'acte constitutionnel déclarant que l'Etat tchéco-slovaque constitue une république démocratique, avec un président électif et un territoire homogène.

Au Conseil national

La durée du travail dans les entreprises de transport

Berne, 26 février.

On achève le débat relatif à la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport.

A l'article 10, qui traite des vacances, la majorité de la commission propose 28 jours dès l'âge de 50 ans ; la minorité, 28 jours à partir de 25 ans de service.

Les propositions de la majorité sont adoptées par 93 voix contre 46.

Les divergences sont ainsi liquidées et le projet fait retour au Conseil des Etats.

La saisie infructueuse

On passe aux conséquences de droit public de la saisie infructueuse.

MM. *Zurburg* et *Gœtschel* rapportent.

Après avoir passé à plusieurs reprises d'une Chambre à l'autre sans qu'on put arriver à une entente, la loi a été soumise à une commission de conciliation, formée par des représentants des deux conseils, qui propose le texte suivant : « Il demeure réservé à la législation cantonale de statuer que la privation du droit de participer aux votations et élections pour cause de saisie infructueuse ou de faillite peut avoir lieu pour une durée maximum de 4 ans lorsqu'il est constaté par l'autorité judiciaire que la déconfiture du débiteur est due à une faute de sa part. »

La minorité de la commission présente la proposition *suivante :*

Rejeter la proposition de la majorité et rayer l'objet de l'ordre du jour.

M. *Evéquoz* (Valais) estime que la question doit être laissée à la législation cantonale.

La proposition de la majorité est votée par 73 voix contre 51.

Les employés suisses en France

M. *Stoll* développe l'interpellation suivante : « Les soussignés demandent au Conseil fédéral quelles mesures il compte prendre, dans un avenir prochain, pour mettre un terme aux renvois de plus en plus fréquents de Suisses, notamment d'employés d'hôtels, établis en *France depuis des années.* »

M. *Motta,* chef du Département politique, déclare que le mouvement et l'hostilité contre les employés d'hôtels étrangers est antérieur à la guerre et qu'il s'est accentué lors de la démobilisation. Le Conseil fédéral a autorisé la légation suisse de Paris à accorder des secours à des employés ; il est intervenu auprès du gouvernement *français qui a donné des ordres à ses préfets.* Depuis lors, la crise s'est apaisée. 170 Suisses ont été victimes du boycottage français. M. Motta déclare que la Suisse ne recourrait qu'à la dernière extrémité à des mesures de représailles.

L'interpellateur se déclare satisfait. La séance est levée.

La Société des nations

Berne, 26 février.

A 4 h. ½, le Conseil entre en séance pour discuter la proposition du Conseil fédéral de revenir sur le vote d'accession antérieur, afin d'en éliminer *la réserve de l'adhésion des Etats-*Unis.

MM. *Forrer* et de *Meuron* rapportent.

M. *Forrer* insiste sur l'importance de la déclaration donnée au palais St-James le 13 février.

Passant à la clause américaine, le rapporteur rappelle que, en novembre, cette disposition avait été acceptée avec une certaine précipitation par la commission. Il y aurait des raisons juridiques et politiques pour désirer l'entrée de l'Amérique dans la Société des nations. Son absence porte atteinte au principe de l'universalité de la Ligue, mais ce n'est pas en restant à l'écart que la Suisse fera avancer l'idéal d'une entente internationale.

L'Allemagne et l'Autriche ont manifesté le désir d'entrer dans la Société des nations. Leur accession est prévue dans le pacte.

C'est notre devoir de neutres d'entrer dans la Société des nations pour y accomplir la mission de réconciliation internationale qui nous est dévolue.

Le rapporteur français, M. *de Meuron,* dit que aujourd'hui, les esprits les plus timorés peuvent se rassurer : la reconnaissance de la neutralité de la Suisse en matière militaire est aussi formelle que possible. Ce ne sont plus des assurances verbales, mais un document officiel, émané de la Société des nations elle-même.

Afin de donner à la déclaration de Londres toute sa valeur, la majorité de la Commission propose d'ajouter au préambule que la neutralité perpétuelle de la Suisse est considérée comme n'étant incompatible avec aucune des dispositions du pacte, ainsi que le Conseil de la Société des nations l'a solennellement reconnu dans sa déclaration de Londres, en date du 13 février 1920.

Quant à la *neutralité économique,* nous nous trouvons en présence de déclarations très positives de la décision de Londres.

La neutralité économique subsistera, d'après la déclaration de Londres, dans les guerres tolérées par la Société des nations ; dans ces guerres, la Suisse fera ce qu'elle voudra en matière économique. Quant aux guerres non permises, appelant de la part de la Société des nations des sanctions contre l'Etat *rebelle,* la neutralité économique constitue un bien théorique, inutile en fait. Si nous conservons en principe notre neutralité économique, nous ne pourrions pas en profiter, en fait et dans la pratique, au cours d'une guerre de la Société des nations contre l'Etat rebelle.

Cette impossibilité ne sera point une conséquence de notre adhésion à la Société des nations, mais la conséquence forcée de l'existence même de la Société des nations.

M. de Meuron aborde ensuite la question du délai et de la forme de l'accession de la Suisse. Le Conseil de la Société des nations a formellement admis la réserve de la Suisse quant au vote populaire, lequel n'aura pas à intervenir dans les deux mois, à la seule condition que la confirmation de la décision du parlement par le peuple et les cantons soit effectuée dans le plus bref délai possible.

L'observation du délai de deux mois et de la déclaration de Londres, quant à l'époque de la votation populaire, soulève la question de savoir s'il y a lieu de maintenir la clause américaine.

Le délai de deux mois a commencé à courir. Il expire le 10 mars prochain. Si nous laissons passer ce délai sans adhérer, nous perdons la qualité de membre originaire. Nous ne pouvons pas *compromettre notre situation personnelle* dans le seul but de connaître la décision des Etats-Unis avant de prendre la nôtre. Nous devons songer à nous-mêmes, à nos intérêts, aux dangers auxquels nous exposerait l'inobservation du délai.

La Suisse risque beaucoup de perdre le siège de la Société, risque de perdre également les bureaux internationaux ; elle risque enfin de perdre sa place dans la Conférence internationale du travail.

Nous n'avons pas les mêmes motifs que l'Amérique pour rester en dehors d'une association qui groupera un jour et dans un délai rapproché *tous les pays de l'Europe.*

La situation est bien nette. Nous avons d'une part la grande majorité des représentants des partis bourgeois, citadins et campagnards, qui, à quelques exceptions près, adhèrent à la Société des nations. Et d'autre part, ceux qui ne veulent pas de la Société des nations, parce que c'est une œuvre bourgeoise, parce qu'ils n'en sont pas les auteurs et parce qu'ils n'ont pas été chargés de l'organiser à leur idée.

M. de Meuron conclut :

A tous ceux qui veulent la reconstruction économique du monde, dans l'ordre et dans la légalité, et qui entendent que la Suisse profite des avantages matériels que la Société des nations assurera à tous ses membres, à ceux en outre qui accordent quelque importance aux œuvres philanthropiques et humanitaires, à ceux enfin qui veulent combattre la guerre et qui distinguent dans la Société des nations les premières lueurs d'une aube nouvelle s'élevant sur le monde meurtri et ensanglanté par la plus effroyable des guerres ; à tous ceux-là, nous demandons de confirmer leur vote du 19 novembre dernier et d'accepter le nouvel arrêté fédéral qui leur est proposé par la majorité de la commission.

M. *de Streng,* catholique thurgovien, adversaire de la Société des nations, déclare qu'il n'a pas foi et que la Ligue n'est pas viable sans l'Amérique. Si les Etats-Unis restent à l'écart, la Suisse peut sans crainte rester dans son isolement.

M. *Schneider,* socialiste bâlois, fait le procès du capitalisme.

Une proposition de M. *Gelpke* coupe court aux débats. Le député bâlois propose de suspendre la session vendredi, à 10 h. du matin, et de la reprendre lundi soir. Cette proposition, bien que combattue par le président et M. *Forrer,* est acceptée par 50 voix contre 38.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Taxes télégraphiques et téléphoniques

Berne, 26 février.

Le 9 septembre 1919, le Conseil fédéral avait soumis aux Chambres un projet de loi sur le relèvement des taxes télégraphiques et téléphoniques. Cette opération fiscale devait donc s'accomplir par la voie ordinaire des revisions législatives. Subitement, changeant son fusil d'épaule, le Conseil fédéral retira son projet du 9 septembre et présenta en lieu et place un arrêté rendu par le Conseil fédéral lui-même en vertu de ses pleins pouvoirs.

Pour justifier ce petit coup d'Etat, le Conseil fédéral invoqua la nécessité de mettre nos taxes en harmonie avec les conditions sans cesse changeantes de la situation générale. Avant d'incruster pour toujours les nouvelles taxes dans l'airain de la législation, ne convenait-il pas d'abord d'attendre la revision du règlement télégraphique international ? Puis n'était-il pas prudent de faire quelques expériences, pendant une période limitée, afin de bien s'assurer de la répercussion *financière des augmentations de taxes ?*

Tels sont les considérants qui ont déterminé le Conseil fédéral, dans un nouveau message du 23 janvier, à demander aux Chambres non plus la revision de la loi par la voie ordinaire, mais bien plutôt l'autorisation de décréter lui-même *les nouvelles taxes et de les mettre en vigueur* dès le 1er mars 1920, pour une durée de deux ans.

Au Conseil national, comme vous savez, la chose n'est pas allée toute seule. La plupart des députés romands ont fait front contre cette résurrection des pleins pouvoirs en plein temps de démobilisation. Cependant le nouveau projet du Conseil fédéral a finalement été adopté par 73 voix contre 38. Chose curieuse, le gros de la députation socialiste s'est rangé, dans la circonstance, du côté du Conseil fédéral. C'est que les millions de surcharge prélevés sur le bon public payant servent surtout à couvrir l'énorme majoration des traitements du personnel.

Le Conseil des Etats ne possède aucun socialiste, ni rouge ni rose. Nous n'avons donc pas assisté au spectacle d'une extrême gauche se faisant la garde-du-corps de la dictature. Néanmoins, le débat n'a pas manqué d'animation et d'intérêt, grâce à l'intervention énergique de plusieurs représentants de la Suisse romande, en particulier de M. de Montenach, le toujours *vigilant député de Fribourg.*

La commission elle-même s'était divisée en deux fractions. La majorité, pour laquelle a rapporté M. Geel (Saint-Gall), se compose de six membres. La minorité, comprenant trois membres, MM. de Meuron, Simon et Soldini, a eu pour interprète le député libéral de Neuchâtel, l'un des débatters les plus écoutés de l'assemblée.

Parmi les principaux arguments avancés par M. Geel, rapporteur de la majorité, il en est un qui a produit une certaine impression. Le représentant radical de Saint-Gall a raisonné comme suit : Nous avons décrété, à l'aide des pleins pouvoirs, des augmentations de dépenses. Pourquoi ne décrétons-nous pas, selon la même procédure, les recettes destinées à payer ces dépenses ?

M. Pierre de Meuron a été très incisif dans son réquisitoire contre la réapparition des pleins pouvoirs. Il rappelle les décisions prises par le Conseil des Etats en vue de la limitation de ces pleins pouvoirs, qui selon l'heureuse formule proposée par M. de Montenach ne peuvent plus être exercés qu'à titre exceptionnel, pour la sécurité du pays et pour la sauvegarde des intérêts économiques de la Suisse. Il n'est pas possible, selon lui, de faire entrer dans le cadre de ces cas urgents et exceptionnels l'augmentation des taxes télégraphiques et téléphoniques.

Tel n'est pas l'avis de M. Wettstein. Le représentant de Zurich envisage la question au simple point de vue pratique. La procédure à suivre est dictée par la saine compréhension des réalités. Ce n'est pas le moment de faire du doctrinarisme. La revision de la loi se fera plus utilement l'année prochaine lorsqu'on aura préalablement recueilli le fruit de l'expérience.

Le raisonnement de M. Wettstein n'éblouit pas M. Simon. Le représentant du canton de Vaud dans la commission juge que l'affaire la plus urgente est de revenir au régime de la légalité et de la constitution.

Dans ce débat qui va s'animant, M. de Montenach donne certainement la note la plus colorée. Il demande ce que les pleins pouvoirs ont à faire dans ce relèvement des taxes. Ce retour inopiné à la procédure des temps de guerre ne s'explique pas. Il ne s'agit pas ici d'une mesure réclamée exceptionnellement par la sécurité du pays, ni d'une mesure urgente exigée par la sauvegarde de nos intérêts économiques. On peut résoudre le problème de la reconstitution financière de l'administration des télégraphes et téléphones par le simple jeu de nos institutions. Qu'on y revenne donc ! Personne ne me démentira si je dis que ce retour à la politique des pleins pou-

voirs produit dans tous nos cantons romands un malaise croissant, voire même une profonde irritation, qu'il serait dangereux de se dissimuler. Aucune raison d'urgence et de sécurité ne nous oblige à supprimer les garanties constitutionnelles et à priver de peuple du droit de se prononcer sur ces nouvelles taxes par le référendum.

C'est le moment pour le chef du département des postes et chemins de fer d'intervenir. Il faut reconnaître que la dictature ne saurait se présenter sous une physionomie plus séduisante que celle de M. Haab. Le représentant du Conseil fédéral reconnaît parfaitement le bien fondé des scrupules constitutionnels des opposants. Aussi s'attache-t-il particulièrement à faire ressortir le caractère purement expérimental et provisoire de l'arrêté discrétionnaire dont la durée est encore restreinte par les propositions de la majorité de la commission. M. Haab fournit des indications très intéressantes sur les mesures prises par les Etats voisins, France, Italie, Autriche, qui ont tous décidé une majoration considérable des taxes télégraphiques et téléphoniques. Nous devons, ajoute-t-il, nous hâter d'établir la concordance entre nos taxes et celles de nos voisins, afin de nous présenter, avec des armes égales, aux négociations prochaines en vue de la revision du règlement télégraphique international. Du même coup, nous amassons des expériences financières qui nous serviront de précieuse indication pour la revision de notre loi l'année prochaine, lorsque nous procéderons par les voies ordinaires.

La lumière étant faite de part et d'autre, on passe au vote. Par 22 voix contre 12, le Conseil des Etats adhère à la décision du Conseil national, moyennant la légère divergence qui borne les effets de l'arrêté à une période plus courte. Les pleins pouvoirs ont décidément la vie dure.

Au Congrès socialiste français

Strasbourg, 27 février.

On a reçu mercredi télégraphiquement de Stockholm la traduction d'une lettre de Lénine à Longuet. Longuet avait écrit à Lénine pour protester contre certaines affirmations contenues dans une lettre de Lénine à Loriot et le concernant. Dans la réponse, Lénine ne se prononce pas ouvertement sur l'admission éventuelle du parti socialiste dans l'internationale de Moscou, mais il déclare que cette admission ne pourrait avoir lieu qui si des hommes comme Albert Thomas, Sembat et Brack étaient exclus du parti.

A la séance d'hier jeudi, après midi, Mme Holz, du parti communiste hollandais, prononce un vibrant plaidoyer en faveur de la république des Soviets et de la révolution communiste. Elle se félicite des progrès accomplis par les communistes en France : « Vous échappez enfin, non sans lutte, à l'influence néfaste des social-patriotes. Vous avez brisé l'union sacrée qui vous avait été imposée par des faux socialistes. Que la révolution russe soit notre part. La logique révolutionnaire des événements est irréductible. »(!!)

Mme Holz continue, en affirmant que le devoir est d'entrer dans l'internationale communiste et d'assurer le triomphe de la révolution sociale.

Mme Holz est frénétiquement applaudie à gauche. La plupart des assistants pourtant restent silencieux.

M. Raffin-Dugens, président, annonce que M. Fernand Faure vient de déposer une mise en accusation de M. Poincaré en cour d'assises pour répondre au vote de la Chambre, affirmant que l'ancien président avait bien mérité de la patrie.

Il termine aux applaudissements des longuetistes, par un vibrant appel à l'union du parti.

M. Faure lui succède. Les débats s'animent.

Conflit et pillages

Milan, 26 février.

Le *Corriere della Sera* mande de Bari qu'un violent conflit a éclaté à Ruvo di Puglia entre paysans et propriétaires, ces derniers voulant payer les salaires non pas sur les bases des tarifs fixés par la ligue des paysans, mais sur les tarifs établis par la ligue agrarienne. Plusieurs maisons de propriétaires furent envahies et pillées. La force publique a dû charger la foule.

Une séance patriotique à la Chambre française

Un discours du général Castelnau

Un discours de M. Briand

Paris, 27 février.

(Havas.) — Au cours de la discussion sur le projet d'incorporation de la classe 1920, le général de Castelnau, président de la commission de l'armée, a exprimé le regret du retard apporté à la réorganisation de l'armée. Il a ajouté que le premier fruit de la victoire devait être la réduction légale des charges militaires ; cette réduction est indispensable pour rendre aux champs et à l'atelier tous les hommes susceptibles de travailler ; mais il faut garder sous les drapeaux le nombre indispensable à la sauvegarde de l'honneur et de l'indépendance de la patrie.

Le général de Castelnau rappelle, avec une émotion communicative, qu'il a vécu un demi-siècle avec des soldats français de tous grades et de toutes classes, de toutes professions, de toutes confessions ; il les a vus pendant deux grandes guerres et leur voue une admiration sans borne et une infinie gratitude. Le général fait un magnifique tableau des hauts faits des armées françaises. « L'histoire dira, ajoute-t-il, que sans le cadre de l'armée française, l'Entente n'aurait pas pu gagner la guerre. »

La Chambre ovationne longuement le général de Castelnau.

M. Barthou, président de la commission des affaires extérieures, déclare qu'il est bon qu'on sache cela en France et à l'étranger.

M. Ferrette ajoute que cet hommage a d'autant plus de valeur qu'il vient d'un chef glorieux.

Le général de Castelnau remercie, puis étudie la situation de l'Allemagne, montrant celle-ci ne perdant rien de ses espoirs dans un avenir réparateur ; elle possède non seulement des hommes, mais des ressources matérielles impressionnantes. Elle n'observera le traité que par crainte de la puissance militaire. Le général poursuit en affirmant que les vivants ne laisseront pas effriter les fruits du long calvaire de ceux qui se battirent et moururent pour la France.

Un léger tremblement décèle l'émotion du général de Castelnau, dont trois fils moururent pour la France. Toute la Chambre, debout, ovationne longuement le général, qui termine ainsi :

« Cette volonté, vous la connaissez : c'est d'assurer la prospérité de la France dans une paix définitive, assurée par l'exécution intégrale du traité qui nous coûta si cher. » *(Applaudissements prolongés.)*

M. Lefèvre, ministre de la guerre, déclare qu'il ne peut apporter des statuts définitifs de l'année ; mais il proposera dans un délai de trois mois des statuts provisoires pour deux ou trois ans. « La volonté de guerre de l'Allemagne est certes brisée, dit-il, mais le peuple allemand pourrait être tenté de ramasser l'instrument de guerre à notre frontière est, au Rhin. Cette frontière demande les sacrifices les plus considérables pour être gardée. »

Le ministre combat le projet Boncour, qui tend à ne laisser qu'une classe sous les drapeaux.

M. Briand combat également le projet Paul Boncour : « Nous ne devons pas, dit-il, placés entre la guerre et la paix, commettre des fautes psychologiques qui seraient irréparables. L'Allemagne ne cherche pas à reprendre la guerre, mais bien le plus de territoires perdus par la défaite. Elle cherche, en obtenant concession sur concession, à abuser de la quasi-faiblesse qui lui est opposée. »

M. Briand ajoute que, si le peuple allemand a cette impression, la paix sera bien fragile. « La France devra alors constamment se préoccuper de sauvegarder cette frontière qu'elle regagna. Sans nous laisser ébranler par aucune discussion, imposons l'exécution du traité de paix à l'Allemagne qui comprendra alors notre volonté. »

M. Briand déclare ensuite qu'il votera le projet du gouvernement, car « nous devons faire sentir que nous avons la force nécessaire pour maintenir la paix. »

« Ne donnons pas à l'Allemagne, ni ailleurs, une impression de fatigue et de lassitude. La France doit reprendre son rôle historique après avoir sauvé la civilisation. Jamais nous ne perdîmes confiance, alors que l'ennemi était aux portes de la capitale de la France, qui pendant quatre ans, improvisa des armements nouveaux, des usines nouvelles, et ravitailla tous les alliés, en attendant que les hommes tournés vers la liberté vinssent sur les champs de bataille.

« Il faut que l'on sache partout que, lorsque le gouvernement demanda aux députés les sacrifices nécessaires pour assurer le maintien de la paix, tout le monde se leva ici et répondit : présent. » *(Appl. prolongés.)*

Le projet Paul Boncour est rejeté par 401 voix contre 108. L'ensemble du projet du gouvernement est adopté par 518 voix contre 68. *(Appl.)*

La séance est levée.

Aux Cortès espagnoles

Madrid, 26 février.

(Havas.) — A la Chambre des députés, au cours de la discussion du projet de relèvement des tarifs de chemin de fer, le leader régionaliste catalan Cambo et le leader conservateur marquis de la Cierva se sont déclarés partisans du rachat des réseaux espagnols par l'Etat. La proposition, mise aux voix à l'appel nominal, a été adoptée par 144 voix contre 11. La Chambre s'est ensuite occupée de l'augmentation du prix du sucre, puis elle a repris la discussion du projet de relèvement des tarifs.

Chez les socialistes italiens

Milan, 26 février.

Le *Corriere della Sera* apprend de Rome que la direction du parti socialiste a procédé hier au dépouillement des résultats du referendum organisé entre les sections du parti pour la nomination de la nouvelle direction. Les candidats proposés par le Conseil national du parti à Fiorence ont obtenu la presque unanimité des voix. La nouvelle direction a commencé immédiatement ses travaux et a nommé secrétaire du parti M. Gennari et vice-secrétaire M. Zanasini. La direction a en outre formé un comité d'agitation en faveur des communistes hongrois et a pris connaissance, en protestant, du refus du gouvernement français d'accorder le passeport à Lazzari qui devait représenter le parti socialiste italien au congrès des socialistes français à Strasbourg.

La nouvelle direction est composée presque uniquement d'éléments maximalistes.

Grève des ouvriers des champs

Milan, 26 février.

Le *Corriere della Sera* apprend que la Chambre du travail de Ferrare a proclamé la grève agrarienne dans toute la province de Ferrare.

Naissances et décès à Vienne

Vienne, 26 février.

Il ressort des renseignements fournis par le service de statistique municipale de Vienne que, dans la capitale, le nombre des décès est en progression constante et celui des naissances en baisse continuelle. On enregistre une effrayante aggravation de cette situation pour la semaine du 8 au 14 février, marquée par 1032 décès contre 38 naissances.

NÉCROLOGIE

La marquise Marie Visconti-Venosta

On annonce de Rome la mort de la marquise Visconti-Venosta.

C'était l'arrière-nièce du comte Camille de Cavour et la femme du marquis Emile Visconti-Venosta, le ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie, lors du 20 septembre 1870. Sans le paraître, elle joua un rôle politique remarquable ; on peut dire que la conversion de son mari, ancien et fougueux disciple de Mazzini, à la monarchie et à la droite libérale-modérée, dont il fut un des hommes les plus éminents, est bien son œuvre. Elle était née Alfieri de Sostegno ; son père fut le dernier rejeton de la famille qui donna à l'Italie son plus grand auteur de tragédies, Victor Alfieri, le créateur de la littérature nationale italienne. M.

La grève des cheminots français

LA SITUATION

Paris, 27 février.

(Havas.) — La situation de la grève des chemins de fer était la suivante à la fin de la journée d'hier jeudi :

Le service est presque normal sur les réseaux du Nord, d'Orléans et de l'Etat ; presque complètement arrêté sur le P. L. M. Sur l'Ouest-Etat, la grève se fait sentir en ce qui concerne la banlieue de la rive droite ; sur la rive gauche, le trafic est normal.

LE RETOUR DE M. MILLERAND

Paris, 27 février.

(Havas.) — M. Millerand est rentré hier soir, jeudi, à 21 h. 35. Il a conféré aussitôt avec M. Le Trocquer, ministre des travaux publics.

M. Steeg, ministre de l'intérieur, le général Gassouin, directeur des chemins de fer, M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, assistaient également à cette conférence.

Paris, 27 février.

(Havas.) — M. Millerand a reçu dans son cabinet une délégation de huit membres de la Fédération des cheminots, conduite par M. Toulouse.

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Paris, 27 février.

(Havas.) — Déjà avant l'arrivée de M. Millerand, avait eu lieu, au ministère des travaux publics, une réunion à laquelle assistaient MM. Steeg, ministre de l'intérieur ; André Lefèvre, ministre de la guerre ; Le Trocquer, ministre des travaux publics, et Bertel, sous-secrétaire d'Etat.

Cette conférence avait pour objet d'examiner la situation créée par le mouvement gréviste des chemins de fer et la mise en action des mesures déjà arrêtées par le gouvernement à la date du 10 février, en vue d'assurer le fonctionnement des services essentiels, ainsi que le ravitaillement du pays.

Les directeurs du réseau ont été entendus. M. Le Trocquer s'est ensuite entretenu avec une délégation de la commission exécutive de la fédération nationale des travailleurs des chemins de fer. En plein accord avec le président du conseil, qui a été tenu constamment au courant, il a été décidé :

1. Que le plan de protection des voies ferrées serait appliqué partout où les circonstances l'exigeraient ;

2. Que les portions activés des sections des chemins de fer de campagne du réseau du P. L. M. seraient convoquées de manière à assurer la circulation des trains indispensables au ravitaillement du pays.

D'autre part, des restrictions alimentaires vont être étudiées et des instructions données pour prévenir toute spéculation ou manœuvre d'accapareurs et pour assurer la répression de la façon la plus rigoureuse.

Paris, 27 février.

(Havas.) — M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, fera paraître un décret précisant la nature des restrictions imposées par la grève des chemins de fer. Le décret paraîtra demain samedi au *Journal officiel*.

LA VIE ÉCONOMIQUE

1200 exposants à Bâle

En dépit des difficultés d'ordre économique, près de 1200 maisons suisses participeront à la foire suisse d'échantillons de Bâle pour 1920. On compte sur une grande affluence d'acheteurs.

Conflit économique aux Grisons

Les associations patronales du canton des Grisons n'ayant pas ratifié l'accord de Berne du 11 décembre 1918, la Fédération des sociétés d'employés a boycotté leurs entreprises, à l'exception de celles qui sont prêtes à exécuter les dispositions de cet accord. La direction de la Fédération des sociétés d'employés se réserve de prendre d'autres mesures.

Confédération

En l'honneur de MM. Decoppet et Ador

Un déjeuner a eu lieu jeudi, au Bernerhof, en l'honneur de MM. Decoppet et Ador.

Les effets de la grève ferroviaire française

Ni l'Orient-Express ni aucun train de France ne sont parvenus à Lausanne hier, par suite de la grève des cheminots français.

* * *

Les stations de chemin de fer suisses ont été avisées que, en raison de la grève des cheminots du P.-L.-M., la consignation des envois à destination du P.-L.-M. est suspendue.

* * *

On mande de Genève :

Aucun train n'est arrivé de Paris, Lyon, Marseille. Le gros courrier français amené le matin par l'express de Paris est en panne. Les bureaux de poste de Genève ont reçu l'ordre de refuser les colis pour la France. Les trains de marchandises ne sont pas partis. Des quantités de colis destinés à la foire de Lyon sont en souffrance. A Cornavin, le personnel du P. L. M. est à son poste. A la gare de Vollandes, tous les trains sont arrivés et repartis. L'ordre de grève n'a probablement pas encore atteint le secteur d'Annemasse.

Au Cercle catholique de Lausanne

Le Cercle catholique de Lausanne aura sa réunion mensuelle demain samedi, 28 février, à 8 h. 30 du soir.

L'ordre du jour porte en particulier une conférence de M. le major Ottmar Schmidt, officier d'instruction, sur le sujet : *La Suisse doit-elle limiter ses armements ?* La personnalité du conférencier et l'actualité de cette question très débattue et qui provoque de nombreuses discussions attirera, nous en sommes persuadés, un nombreux auditoire. Inutile d'ajouter que l'exposé de M. le major Schmidt sera suivi d'une discussion, qui promet d'être très intéressante.

Le Congrès des œuvres de secours en faveur des enfants

On mande de Genève :

Hier matin, jeudi, les 150 membres du congrès se sont répartis en commissions pour jeter les bases du programme qui doit être l'aboutissement du congrès. Ces commissions sont au nombre de douze : Allemagne, Arménie, Autriche, Pays baltiques, Belgique, France, Hongrie, Italie, Pologne, Serbie, Ukraine, Tchécoslovaquie.

Les débats ont été conduits dans la plupart de ces commissions par des neutres, généralement des Suisses, pour assurer l'impartialité absolue de la discussion.

Dans l'ensemble, l'esprit de conciliation qui y a régné est tout à fait remarquable. Des conclusions ont été rédigées qui seront discutées en séance plénière ce matin vendredi.

Les commissions qui comptent le plus grand nombre de participants sont celles de l'Autriche, de la France, de la Hongrie et de la Serbie. A la commission de l'Allemagne, les débats se sont prolongés jusqu'à une heure et demie.

La séance plénière de l'après-midi a été consacrée aux discussions techniques sur les méthodes de secours ; l'organisation de convois, l'hospitalisation, les homes d'enfants, les ouvroirs, etc.

NOUVELLES FINANCIERES

Le 5% de l'emprunt lucernois

L'emprunt du canton de Lucerne est au taux de 5 %, ainsi que nous l'avons dit ici-même, et non de 5 ½ %, comme le portait l'annonce, par erreur.

Un emprunt bâlois

Le Grand Conseil de Bâle a décidé l'émission d'un emprunt cantonal de 30 millions de francs à des conditions aussi avantageuses que possible.

---

39 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

Le rêve de Suzy

par Henry ARDEL

Suzy se détourna avec une fugitive rougeur.

— Comme vous vous moquez de moi, madame, fit-elle, moitié rieuse, moitié confuse.

Mais la jeune femme avait raison. Suzy lui pardonnait fort bien l'enlèvement commis ; même plus, au fond du cœur, elle l'en remercait un peu !

A peine s'aperçut-elle du chemin parcouru pour arriver jusqu'au Cannet. La conversation, dans la voiture, était joyeuse ; les cavaliers s'y mêlaient et, volontiers, Georges continuait à maintenir son cheval auprès de Suzy, de façon à pouvoir provoquer ses vives répliques, d'un tour malicieux et prime-sautier, jouissant des notes cristallines de son rire comme d'une harmonie délicieuse.

— Qu'est-ce donc que ce bruit de cloches ? interrompit tout à coup Mme de Pruynes. Ecoutez !

Ils étaient tout proche maintenant du Cannet, dont les premières maisons montraient déjà leurs toitures de tuiles. Une sonnerie de cloches, en effet, emplissait l'air, ainsi qu'un appel éperdu.

Mme de Pruynes pressa son attelage. Les cavaliers le devançaient. En quelques minutes, ils eurent atteint le village.

— Eh ! parbleu, fit M. de Pruynes, c'est une façon de cloche au feu que nous entendons... Tenez, voyez, tout de monde court ?... Allons voir...

Il avait déjà sauté à bas de son cheval. Georges lui mit, confiant sa monture au valet de pied qui avait quitté sa place derrière la voiture.

— Raymond, ne vous exposez pas surtout, cria Mme de Pruynes, comme les deux hommes s'éloignaient. Et venez vite me raconter ce qui se passe...

Elle était partagée entre sa curiosité et son horreur de la foule.

— Oh ! chère madame, si nous allions nous en rendre compte par nous-mêmes ? demanda Suzy, que sa jeunesse aventureuse entraînait.

Mme de Pruynes ne résista pas. Demi-craintive, demi-audacieuse, elle descendit de voiture ; et, Suzy à ses côtés, s'engagea dans le chemin qu'avaient suivi M. de Pruynes et son compagnon.

La cloche sonnait toujours follement. Des gens couraient affairés, portant des seaux ruisselants dont l'eau s'éparpillait un peu sur leur passage. Une odeur suffocante emplissait l'air. Par delà un petit jardin, planté d'orangers, dans une grande lueur à reflets fauves, s'élevait une haute colonne de fumée, semée de brindilles de paille qui retombaient en pluie noire sur le chemin.

Mme de Pruynes interrogea deux filles qui passaient, toutes pâles d'émotion.

— Qu'y a-t-il ?... Un incendie ?

— Eh ! madame, c'est le bûcher des Peyrac qui a pris feu !... Et tous les hommes disent que ça va gagner la maison !

Mme de Pruynes serra nerveusement le bras de Suzy.

— Mon Dieu ! que j'ai peur !... murmura-t-elle, sans même savoir ce qu'elle disait.

Mais elle n'en continua pas moins d'avancer, entraînant Suzy frémissante.

Encore quelques pas, puis le sentier tourna, et, brusquement, les deux jeunes femmes se trouvèrent dans la foule qui entourait la maison menacée.

Le bûcher brûlait avec une clarté ardente qui heurtait brutalement le bleu du ciel. Les flammes, toujours plus hautes, montaient, balancées par l'air tiède, allant frôler les orangers du jardin, qui, peu à peu, devenaient noirs et se tordaient en crépitant sous la chaleur du brasier.

Et tout autour, c'était un désordre d'hommes et de femmes qui s'empressaient avec des imprécations sourdes, des cris d'épouvante à chaque jet plus vif des flammes, des exclamations désespérées parce que l'eau manquait.

Au loin, la cloche sonnait toujours. Le curé le tout premier, sa soutane retroussée, se mêlait aux hommes qui luttaient pour essayer de préserver la maison, une pauvre petite maison, basse sous sa couverture de tuiles, enserrée dans un étroit jardinet que tous piétinaient en ce moment.

C'est que, à côté du bûcher, il y avait justement, ce jour-là, un amoncellement de branchages résineux disposés en fagots, et, avec une hâte folle, leur propriétaire et les hommes de bonne volonté les enlevaient.

Tous s'y étaient mis, même Georges de Flers et le comte de Pruynes, qui travaillaient, entraînés par l'élan général, comme s'ils fussent venus au Cannet dans ce but.

M. de Pruynes, passant avec un chargement de rameaux, aperçut sa femme et lui lança un coup d'œil stupéfait, la voyant mêlée à la foule.

— Mon Dieu, ma chère, que faites-vous ici, dans cette cohue ? Mettez-vous donc à l'abri... ou mieux encore, allez-vous-en vite !... Singulière promenade que la nôtre, ce matin !

— Raymond, ne vous inquiétez pas de moi !... Je veux rester ici... Je mourrais de frayeur si je ne vous suivais pas des yeux !

Une femme qui avait entendu le dialogue intervint timidement, — l'élégante Mme de Pruynes lui semblant fort imposante :

— Si madame consentait à entrer dans mon petit jardin, elle pourrait voir son mari et ne serait pas dérangée...

— Je veux bien, je veux bien ! fit hâtivement la jeune femme, heurtée et coudoyée par les travailleurs. Mademoiselle Suzanne, venez-vous ?

Suzy ne répondit pas ; elle n'avait même pas entendu. Elle restait au milieu des femmes éplorées, suivant la scène avec une pitié profonde dans l'âme, un désir de faire quelque chose, de se rendre utile... Sans cesse, ses yeux suivaient Georges de Flers qui dirigeait les secours, et elle était fière de lui, fière de le voir unir ses efforts à ceux de ces humbles travailleurs, payant de sa personne comme le dernier d'entre eux.

— Oh ! cher monsieur de Flers, pensait-elle, que je suis contente que vous puissiez venir en aide à ces malheureux !... C'est bien !... C'est bien !... Mon Dieu !

Ce cri lui était échappé en voyant Georges avancer pour tenter d'abattre, d'un coup de hache, un oranger qui s'embrasait au seuil de la petite maison.

Vraiment, placé dans un autre milieu, Georges de Flers eût pu être *quelqu'un !* En cet instant, il s'exposait avec la même aisance qu'il eût conduit un cotillon... Mais, alors même, il restait comme toujours, avant tout, le dilettante, curieux d'une impression neuve, trouvant intérêt à en épuiser la puissance...

Des voix criaient dans la foule :

— On ne préservera pas la maison !... Voyez, les flammes commencent à l'atteindre !... Quel malheur !

— Vite, il faut sauver ce qui s'y trouve !... Vite ! vite ! le temps presse !

Alors ce fut une poussée générale vers la pauvre demeure. Par la porte, par les fenêtres on sortait les meubles, le linge, les vêtements. Et tous les objets, pêle-mêle, dans un désordre triste, venaient s'empiler sur le sol, étrangement laids et misérables sous l'éblouissante lumière du soleil qui emplissait le ciel pur.

(A suivre.)

Sommaire des Revues

Suisse aérienne. — Le numéro 2 de la Suisse aérienne qui vient de sortir de presse contient des articles du plus haut intérêt.

Citons particulièrement une étude très fouillée du pilote français Lemonon sur l'avion de sport, la suite du texte de la Convention Aérienne Internationale, document de haute importance dont notre confrère offre la primeur à ses lecteurs, le règlement de la nouvelle école d'aviateurs créée à Dubendorf par le Lieut. Comte, le programme de l'école d'ingénieurs aéronautes de Lausanne... etc.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 3 DOSES Fr 1.80 TOUTES PHARMACIES

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Grand incendie en Savoie

Près de Moûtiers (Savoie), à Notre-Dame-du-Pré, un violent incendie, dû à un feu de cheminée, a détruit 28 maisons, avec tout le mobilier et les récoltes qu'elles renfermaient. Vingt-deux propriétaires, qui n'étaient pas assurés, sont ainsi ruinés. Ce n'est qu'à grand peine qu'on a réussi à enrayer le sinistre et à préserver les autres maisons du village.

SUISSE

Collision de motocyclettes

Mercredi, deux motocyclistes se sont rencontrés près de Figino, dans les environs de Lugano. L'un d'eux, nommé Brusa, a été tué sur le coup et l'autre, nommé Vattolina, grièvement blessé.

Une chute mortelle

On mande de Rappersvil :

Dans la localité de Kempraten, une fillette de 3 ans, appartenant à la famille Dütschler, est tombée dans la rue du quatrième étage et a succombé une demi-heure après l'accident.

Echos de partout

UN DÉMOCRATE

M. Paul Deschanel trouvera la vie de l'Elysée débarrassée de beaucoup d'usages sentant l'ancien régime, qui avaient subsisté pendant des années et que M. Poincaré, démocrate obstiné, a fait disparaître.

Avant M. Poincaré, un officier de service mangeait toujours à la table présidentielle, même lorsque le repas était purement familial et servi dans les appartements privés.

En arrivant, M. Poincaré jugea cette coutume gênante. Il la supprima lorsqu'il prenait ses repas chez lui en famille. Et il invita ses officiers à titre privé.

La première fois qu'il voulut prendre l'air dans le jardin de l'Elysée, un colonel le suivit. M. Poincaré pensa que cet officier avait une communication à lui faire et s'arrêta pour l'attendre. L'officier s'arrêta également. M. Poincaré reprit sa marche. L'officier fit comme lui.

Alors, le président lui demanda :

— Que me voulez-vous, colonel ?

— Je suis chargé de vous accompagner, Monsieur le président.

— Pourquoi ?

— C'est la consigne. Un officier suit toujours le président de la République quand il se promène dans le jardin.

— Eh ! bien, je lève cette consigne. Quand je me promène seul, ou avec ma femme, je n'ai pas besoin d'escorte.

Grâce à M. Poincaré, M. Deschanel pourra donc suivre les allées de son jardin en bon bourgeois et non en petit souverain.

MOT DE LA FIN

M. Lodge, qui n'aime pas beaucoup M. Wilson, disait dernièrement dans un groupe de sénateurs à Washington :

— M. Wilson a dormi six mois. Et il s'indigne que, pendant son sommeil, la terre ait continué de tourner.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 27 février

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, est celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	43 87	44 37
Londres (livre st.)	21 80	21 20
Allemagne (marc)	5 20	7 20
Italie (lire)	32 55	34 55
Autriche (couronne)	1 70	3 70
Prague (couronne	5 —	7 —
New-York (dollar)	5 97	6 37
Bruxelles	44 17	46 17
Madrid (peseta)	106 10	108 10
Amsterdam (florin)	226 75	228 75
Pétrograd (rouble)	6 75	10 75

Calendrier

Samedi 28 février

Saint ROMAIN et LUPICIN

Saints Romain et Lupicin étaient frères. Ils vécurent dans une solitude du Jura et ils fondèrent plusieurs monastères.

BULLETIN METÉOROLOGIQUE

Du 27 février

BAROMÈTRE

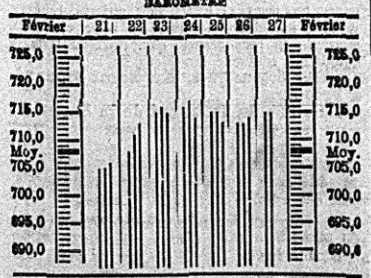

THERMOMÈTRE C.

Février	21	22	23	24	25	26	27	Février
7 h. m.	—1	2	1	—1	—1	—1	4	7 h. m.
11 h. m.	6	5	2	4	5	4	10	11 h. m.
7 h. s.	8	2	3	7	9	5		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 27 février, midi.

Ciel variable ; vent d'ouest ; pluie ou neige suivant l'altitude.

FRIBOURG

Condoléances officielles

Le gouvernement genevois, qui n'était pas représenté aux obsèques de Mgr Colliard, a fait parvenir à l'Evêché la lettre de condoléances suivante :

Genève, le 14 février 1920.

Le Conseil d'Etat
de la République et canton de Genève
A Messieurs les Vicaires généraux
et Chancelier de l'Evêché, Fribourg

« Messieurs,

« Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous lui annoncez le regrettable décès de S. G. Mgr Placide Colliard, évêque de Lausanne et Genève.

« Ensuite du régime créé par la loi constitutionnelle sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous n'avons pu nous faire représenter officiellement aux obsèques, mais nous tenons à vous exprimer nos sentiments de profond regret et de sympathie à l'occasion de la mort prématurée d'un prélat qui s'est distingué par son esprit conciliant et tolérant et par ses tendances patriotiques.

« Nous vous serions obligés, Messieurs, d'être nos interprètes auprès de la famille affligée pour lui exprimer nos vives condoléances et nos regrets.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée. »

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Chancelier, *Théodore Bret.* — Le Président, *F. Mussard*

M. le curé de Givisiez

M. l'abbé de Torrenté, curé de Givisiez, vient d'être nommé par Mgr l'évêque de Sion, directeur spirituel de l'antique couvent des religieuses Bernardines de Colombey. M. de Torrenté a passé la plus grande partie de sa carrière sacerdotale chez nous. Après avoir été professeur au Collège Saint-Michel, puis auxiliaire au rectorat de Saint-Maurice, il était depuis vingt-six ans curé de Givisiez. Son départ sera vivement regretté. M. le curé de Torrenté était un de nos prêtres les plus pieux et les plus zélés. Ses générosités étaient nombreuses et abondantes.

Conférences au Cercle catholique

M. de Montenach, conseiller aux Etats, continuera au Cercle catholique de Fribourg la série des conférences qu'il a si brillamment inaugurée sur le mouvement de la politique fédérale conservatrice. Dimanche 29 février, à 4 ½ heures, le conférencier développera le thème suivant :

La Droite catholique aux Chambres fédérales en face des intérêts des classes rurales, moyennes et ouvrières ; les réformes sociales au parlement suisse. M. de Montenach renseigne son auditoire d'une façon complète sur des questions d'une très grande importance. C'est la première fois qu'un de nos représentants aux Chambres fédérales se fait un devoir de mettre ses concitoyens au courant de la politique fédérale. Il leur fait, en même temps, toucher du doigt les besoins très pressants de l'heure présente.

Ajoutons que la séance de dimanche est tout à fait publique et que les dames y sont également admises.

5me concert d'abonnement

Le 5me et dernier concert d'abonnement aura lieu jeudi 4 mars, à 8 h. ½, à la Grenette, avec le concours de la célèbre cantatrice hongroise, Mme Ilona Durigo.

Le comité des concerts d'abonnement se félicite d'avoir pu obtenir le concours de cette éminente artiste, dont le très grand talent et la voix splendide ont fait l'admiration de tous les centres musicaux de l'Europe. Ce sera pour Fribourg une aubaine exceptionnelle, qui attirera, jeudi soir, à la Grenette, un auditoire aussi nombreux qu'enthousiaste.

Le sucre

La quantité maximum de sucre à répartir, pendant la période du 1er au 31 mars 1920, est fixée à 750 grammes de sucre par habitant, pour toutes les communes du canton.

Impôt sur les fortunes

Le dernier délai pour payer cet impôt à Fribourg a été fixé au 1er mars 1920.

Dans la Feuille officielle

On lit dans la *Feuille officielle* l'avis suivant :

AVIS

Le soussigné déclare que M. X. est seul chargé de la prise des taupes sur son domaine.

Malheureusement, le « soussigné » a oublié de signer.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

22 février. — Roggo, Martin, fils de Joseph, menuisier, de Guin et Fribourg, et d'Elisabeth, née Meuwly, Planche supérieure, 238.

Zürcher, Mathilde, fille de Rodolphe, mécanicien, de Trub (Berne), et de Marguerite, née Schæfer, Planche inférieure, 273.

23 février. — Tschiærren, Gertrude, fille de Kurt, fonctionnaire postal, de Ferenbalm (Berne), et d'Emilie, née Borner, Pérolles, 59.

25 février. — Desbiolles, André, fils d'Anselme, comptable, de Bulle et Bionnens, et d'Anna, née Dupasquier, Chemin des pommiers, 8.

Lateltin, Jacqueline, fille d'Edmond, architecte, de Fribourg, et de Jeanne, née Burgy, Avenue du Midi, 19.

Promesses de mariage

23 février. — Chappuis, Louis, domestique, de Magnedens, né le 9 août 1877, avec Kaufmann, Marie, d'Eschi (Soleure), couturière à Lausanne, née le 10 juin 1891.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Au Conseil suprême des Alliés

Londres, 27 février.

(Havas.) — Le Conseil suprême des puissances alliées s'est réuni hier jeudi, après midi, à 4 heures, puis à 6 h. 45. Etaient présents : Lord Curzon, MM. Cambon, Berthelot, Nitti, Scialoja, le marquis Imperiali et le vicomte Chinda. Le Conseil a discuté avec M. Valda Voivode, premier ministre de Roumanie, et M. Voeresto, chargé d'affaires de Roumanie, les questions de l'évacuation de la Hongrie par l'armée roumaine.

La réponse des gouvernements britanniques et français à la dernière note du président Wilson est maintenant approuvée.

Toute la correspondance sera publiée dans le plus bref délai possible.

Londres, 27 février.

Bien qu'on observe le silence le plus absolu au sujet du contenu de la réponse de M. Wilson, on croit que la note maintient le point de vue de M. Wilson et n'admet pas des négociations sur de nouvelles bases.

Paris, 27 février.

(Havas.) — Selon Pertinax, dans l'*Echo de Paris*, voici à quel point en serait la discussion des différentes questions examinées par le conseil suprême :

1. M. Nitti aurait consenti à entrer de nouveau en pourparlers directs avec M. Trumbitch pour essayer de mettre en œuvre l'accord sur le compromis de l'Adriatique, du 20 janvier.

MM. Lloyd George et Millerand se sont hâtés de porter cette conception nouvelle à la connaissance de M. Wilson, en le sollicitant de s'employer de son côté en vu de faciliter l'entente à ce sujet.

2. On a délimité les zones d'Asie-mineure.

3. Le Conseil suprême s'occupe des questions restées en suspens au sujet de la Hongrie et de la Roumanie.

Le Conseil s'est également occupé, hier matin, *de répondre aux observations émises par la* délégation hongroise sur le projet de traité qui lui est présenté.

La note du président Wilson

Paris, 27 février.

La note du président Wilson a été remise au Quay d'Orsay par l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris. Le président Wilson n'adhère pas au projet qui fut communiqué le 20 janvier à la délégation yougo-slave par le Conseil suprême, mais il exprime sa pensée sous une forme excessivement conciliante. Il déclare s'en tenir au projet de règlement que recommandèrent au ministère de Rome, le 9 décembre, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis.

La question turque à la Chambre des communes

Londres, 27 février

(Havas.) — Le débat sur l'avenir de la Turquie a été ouvert à la Chambre des communes hier, jeudi.

Sir Edward Carson, prenant la parole, a déclaré :

« On a songé que les Turcs devaient être chassés de Constantinople. C'est une proposition impossible. Si vous voulez chasser les Turcs de Constantinople, il me semble que vous commencerez une nouvelle guerre. »

Le premier ministre continue :

« La décision qu'ont prise les Alliés de permettre aux Turcs de rester à Constantinople ne va pas sans difficulté. En tout cas, nous nous sommes permis de changer le gardien du détroit des Dardanelles. Jamais plus nous ne permettrons aux Turcs d'en interdire l'accès aux bâtiments anglais. Quand nous aurons publié les conditions de paix avec la Turquie, il n'y aura pas un seul ennemi des Turcs qui pensera que ceux-ci n'ont pas été suffisamment punis pour leurs crimes.

« Plus de la moitié de l'empire et sa capitale seront sous la menace des canons ennemis. Le prestige de son armée et de sa marine seront disparus à tout jamais. Il me semble que la punition turque paraîtra suffisamment terrible aux plus sévères.

« La Turquie ne sera donc plus gardienne du détroit. Les forts qu'elle y possède seront démantelés. Elle n'aura plus aucune troupe à proximité des rives. »

M. Millerand et les cheminots français

Paris, 27 février.

(Havas.) — L'entrevue de M. Millerand avec les délégués de la Fédération des cheminots a pris fin à minuit 10. Les délégués se sont refusés à toute déclaration. A minuit 20, MM. Le Trocquer, Isaac, Steeg, Thoumyre, le général Gassouin, ont quitté à leur tour la présidence du Conseil.

M. Millerand a reçu ensuite les membres de la presse et leur a fait les déclarations suivantes :

« Je ne puis vous préciser ce soir ce qui a été dit au cours de cet entretien. J'ai exposé aux délégués des cheminots le point de vue du gouvernement dans la question : une grève générale engagée dans de pareilles conditions et dans un tel moment serait un défi au bon sens.

« Je comprends que les représentants des cheminots ont des devoirs de solidarité envers leurs camarades, mais le gouvernement a aussi les siens. Il n'y faillira pas. »

Les ministres se réuniront en conseil de cabinet ce matin, vendredi, à 10 heures.

Au Sénat américain

Washington, 27 février.

(Havas.) — Le Sénat vient d'adopter à nouveau, à la presque unanimité, la réserve du traité de paix ayant trait à la question des mandats. Le sénateur Hitchcock avait annoncé au préalable que le gouvernement ne combattrait pas cette réserve.

L'élection de M. Asquith

Londres, 27 février.

L'élection de M. Asquith défraye la chronique de Londres. Le *Daily Chronicle* espère que cette élection permettra aux deux fractions du parti libéral de se réunir. Le *Daily Telegraph* constate que les services de M. Asquith sont de nouveau acquis à la nation. C'est un adversaire redoutable du gouvernement de Lloyd George. Le *Morning Post* dit que M. Lloyd George aurait agi *plus sagement en faisant usage de son influence* pour combattre M. Asquith sur le terrain politique ; il a, au contraire, ouvert largement la porte de la Chambre des communes à son adversaire, qui est audacieux et redoutable, et avec lequel il ne pourra se mettre d'accord. Le *Times* dit que le peuple anglais veut signifier par cette élection qu'il veut mettre fin au régime de confusion créé par le penchant de M. Lloyd George à jongler avec les questions politiques. Il estime que le pays doit être consulté.

Paris, 27 février.

En France, l'élection de M. Asquith est très commentée par la presse qui voit dans son succès un échec pour M. Lloyd George, car une coalition redoutable s'est formée autour d'Asquith avec lord Grey, lord Robert Cecil et lord Northcliffe. On pense que si M. Asquith prend le pouvoir, ce sera le renforcement de l'alliance franco-anglaise avec la coopération des Etats-Unis. Quant à la revision du traité que M. Asquith a promise à ses électeurs, elle n'est nécessaire que pour les clauses économiques et elle peut se faire par l'organe de la commission des réparations.

Les Etats scandinaves et la Société des nations

Copenhague, 27 février.

Le *Berlinske Tidende* communique :

La commission du Folksthing a terminé mercredi la discussion du projet de loi pour l'entrée du Danemark dans la Société des nations. Elle recommande à l'unanimité l'entrée dans la Ligue et l'adoption du projet.

Christiania, 27 février.

(Wolff.) — La commission compétente du Storthing s'est prononcée, par 10 voix contre 2, en faveur de l'accession de la Norvège à la Société des nations.

M. Nitti et le parlement italien

Rome, 27 février.

Dans les cercles parlementaires, on attend le retour de M. Nitti pour le commencement de la semaine prochaine. On s'attend à de vifs débats lors de l'ouverture de la Chambre, qui aura lieu vers la mi-mars, au sujet des négociations à Londres dans la question adriatique, le nombre *des opposants ayant augmenté considérablement* dans les couloirs du parlement.

Arrestation de socialistes

Berlin, 27 février.

Le *Berliner Lokal Anzeiger* annonce que la police française a arrêté à Boulogne le secrétaire du parti socialiste anglais et un membre du comité exécutif de ce parti qui voulaient se rendre au congrès socialiste à Strasbourg.

Les Allemands inculpés

Berlin, 27 février.

La *Gazette de la Croix*, la *Gazette de Voss* et d'autres journaux annoncent que plusieurs commandants d'armée, parmi lesquels Ludendorf, von Falkenheim, Scheer, von Schroeder, von Tirpitz, etc., ont assisté à une réunion tenue mercredi à Berlin et au cours de laquelle il fut déclaré que le fait de comparaître devant la justice allemande ne devait pas être considéré par eux comme une atteinte à leur honneur.

Le nationalisme égyptien

Athènes, 27 février.

On mande du Caire que le voyage de lord Allenby du Soudan à Alexandrie a provoqué des démonstrations du peuple contre le protectorat anglais. Dans toutes les stations, une foule nombreuses a demandé l'indépendance.

La France sortira de l'union monétaire

Paris, 27 février.

La France a décidé, pour sortir de sa crise de l'argent, de sortir de l'union monétaire latine ; cette sortie a été annoncée pour le 23 décembre 1920. La France veut pouvoir frapper des monnaies d'argent moins précieuses.

Les œuvres d'art des églises en Espagne

Madrid, 27 février.

Le nonce du Pape à Madrid fait publier une circulaire pour tous les évêques de l'Espagne au sujet d'un projet de loi du gouvernement pour une protection plus efficace des œuvres d'art dans les églises. Ce projet veut prendre certains objets d'art pour les placer dans les *musées. Le nonce proteste contre* ce dessein en disant que le Saint-Siège ne permet pas cette aliénation. Les journaux gouvernementaux disent que le gouvernement espagnol ne renoncera pas à son projet de loi.

(Le gouvernement espagnol ferait bien de se souvenir du droit de propriété.)

Dans la diplomatie pontificale

Rome, 27 février.

Mgr Lorame, secrétaire de la nonciature de Munich, a été transféré au secrétariat de la nouvelle légation apostolique à Prague.

Un vol au préjudice de M. Meda

Milan, 27 février.

Hier matin, M. Meda, ancien ministre, vice-président de la Chambre, en arrivant de Rome à Milan, s'est aperçu que sa malle avait disparu. M. Meda a immédiatement porté plainte.

SUISSE

Emploi des navires suisses

Paris, 27 février.

Les navires de l' « Union maritime suisse » trouveront leur emploi dans la navigation de cabotage franco-anglaise et vice-versa. Spécialement les transports de charbons pour la France bénéficieront de ces navires. On paye des frets fort élevés pour des navires qui n'ont pas un tonnage trop gros.

Londres, 27 février.

Tous les rapports du marché des frets s'accordent à dire que les frets pour la tonne sont en baisse, tandis que les frets à terme ont augmenté considérablement. On voit donc que l'union maritime suisse a bien fait de donner ses navires pour les locations à terme.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 26 février.

Le Conseil des Etats ouvre sa séance sous la présidence de M. Pettavel.

Revenant sur sa décision d'hier, le Conseil *des Etats décide, par 21 voix contre 11*, de n'ouvrir la deuxième séance de la session que mardi matin, à 9 heures.

La discussion est reprise sur les arrêtés concernant les mesures assurant la neutralité, en vertu des pleins pouvoirs.

Le Conseil approuve, après des rapports de MM. Legler et Rutty et de M. Schulthess, conseiller fédéral, les arrêtés concernant les mesures contre l'importation excessive d'articles de fabrication étrangère, ainsi que sur la prorogation des mandats de trois membres du Tribunal fédéral des assurances.

L'arrêté qui a été pris par le Conseil fédéral en raison de la nouvelle apparition de l'épidémie de grippe est approuvé, de même que *celui qui vise à secourir les intellectuels sans* travail.

L'arrêté concernant l'approvisionnement du pays en énergie électrique et celui qui concerne le bureau central des offices suisses de travail sont approuvés.

La séance est levée à 10 h. 15 et le Conseil s'ajourne à mardi, 2 mars.

Au *Conseil national*, M. Caflisch propose de revenir sur le vote d'hier et de siéger samedi. Il déclare que le moment est mal choisi, alors que le jeton de présence va être porté à 35 fr. par jour, de faire preuve de peu de zèle.

M. Hoppeler (Zurich) déclare qu'on ne peut revenir en arrière, à la dernière heure.

Par 72 voix contre 36, le Conseil décide de *maintenir sa décision de jeudi.*

M. Brodbeck (Bâle-Campagne) propose de renvoyer l'arrêté fédéral concernant la Société des nations au Conseil fédéral, en le chargeant de soumettre au Parlement et au peuple la question de la Société des nations, sous forme d'une revision partielle de la Constitution.

M. Brodbeck base sa proposition sur les articles 118, 121 et 129 de la Constitution.

M. Graber déclare que le groupe socialiste tout en se solidarisant avec certaines idées exprimées par M. Brodbeck, ne peut admettre sa thèse dans son ensemble.

M. Motta expose que l'argumentation de M. Brodbeck aboutit à soustraire la question au peuple, puisqu'on admet que la Société des nations est un traité. Les traités sont conclus par le Conseil fédéral, qui ne les soumet pas à la ratification populaire. Or, il y a bien peu de citoyens qui désirent aujourd'hui que ce soit le Conseil fédéral et le Parlement qui aient le dernier mot dans cette affaire.

Accepter la proposition de M. Brodbeck, c'est nous empêcher d'arriver à chef avant l'expiration du délai, c'est faire un peu de sabotage. *(Hilarité.)*

La question dont il s'agit n'étant pas réglée par la Constitution fédérale, il faut la régler dans l'esprit de nos institutions populaires. C'est la démocratie qui doit avoir le dernier mot. *(Bravos.)*

M. Brodbeck réplique quelques mots, puis sa proposition est repoussée par 123 voix contre 7. La plupart des socialistes s'abstiennent.

M. Grospierre (Berne) expose que les socialistes sont résolument pacifistes, mais qu'ils ne peuvent admettre une Société des nations qui organise des armées pour mater la classe ouvrière.

M. Walter (Grisons) votera la suppression de la clause américaine. Après les concessions qui nous ont été faites par les Alliés, après la bienveillance qui nous a été témoignée, notre refus serait considéré comme un acte inamical.

La discussion est interrompue à 9 h. ¾ et la suite du débat est renvoyée à lundi à 3 heures.

Contre
Refroidissements
Influenza
Affections des Poumons
employez le
SIROP PIVIGA
„ ZYMA "
Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée.
Recommandé par les médecins
Se trouve dans toutes les pharmacies

†

Monsieur et Madame Pierre Gobet et leurs enfants : Pierre et Henri ; Mme et M. Alfred Saulnier-Gobet ; M. Laurent Crausaz et ses enfants, à Villeneuve ; M. l'abbé Crausaz, professeur au Collège Saint-Michel ; les enfants de feu François Vorlet, à Villeneuve ; le Révérend Père Antoine-Marie, à Fribourg, et les familles alliées ont le chagrin de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Josèphine dite Josette Gobet

leur chère mère, belle-mère, sœur, tante et parente, décédée pieusement jeudi, 26 février, à l'âge de 73 ans.

L'office d'enterrement aura lieu en l'église du Collège, samedi, 28 février, à 8 ¼ heures.

Départ du domicile mortuaire : Route de la Carrière, 2, à 8 ¾ heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Madame et Monsieur Alphonse Christinaz et leurs enfants ; Mme et M. C. Neuhaus et leurs enfants ; Mme veuve Philippe Dafflon ; ses enfants et petits-enfants, en France ; les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès de

Madame veuve Thérèse DAFFLON

née Bourqui

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, arrière grand-mère, survenu le 24 février, après une courte maladie, dans sa 91me année.

L'enterrement a eu lieu vendredi, à 8 h. ½.

Domicile mortuaire : Beauregard, 18.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

CIMETIÈRE

Ensuite de l'expiration du terme de la concession de 10 ans, accordée pour la tombe des enfants inhumés en 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910 au cimetière de Saint-Léonard ; nous rappelons aux parents que cela concerne, qu'ils ont à renouveler la dite concession dans la quinzaine qui suivra le présent avis et verser au bureau de la Police locale la somme de 30 fr., faute de quoi, à teneur des art. 46 et 47 du règlement des cimetières, nous ferons enlever le monument, s'il y en a un, et désaffecter la tombe.

La Direction des Cimetières

PORCS

On en échangerait 2 bons gras de 150 kg., chacun contre une douzaine de 4 à 6 mois, à la **laiterie de Corminbœuf.**

Même adresse trois moules de bois dur à **vendre.** 1897

Nous avons reçu des

Machines à écrire

Royal n° 10, neuves

que nous vendons à des **prix avantageux.**

Les personnes que cela intéresse sont priées de s'adresser au

Dactyle-Office

Rue de Lausanne, 6

FRIBOURG

FIANCÉS

ALLIANCES
OR
CONTROLÉ

Venez faire vos achats avant la **hausse prochaine.** Toujours riche assortiment de montres pendules et bijouterie à des prix intéressants.

H. Vollichard-Egger
Pont-Suspendu
FRIBOURG

depuis Fr. 15.—

Forêt de Pérolles

Samedi 28 février, dès 2 heures du soir, l'Administration des entreprises électriques fribourgeoises vendra en mises publiques, dans la **forêt de Pérolles,** 72 billes de frêne, 90 stères hêtres et sapins et 2000 fagots. 1765

Rendez-vous des miseurs à la scierie.

Vente de mobilier

On vendra aux enchères publiques, samedi 28 février, dès 10 heures du matin et dès 1 h. ½ après midi au rez-de-chaussée du N° 189 rue de la Préfecture (entrée par le portail) :

2 lits complets, 2 tables de nuit, 1 toilette marbre, 2 commodes, 1 secrétaire, tables chaises, rideaux glaces, chemisée à la prussienne suspensions électriques, 1 poêle en faïence etc. etc.

ON DEMANDE

Jeune fille

désirant apprendre le service de table et faire les chambres ; elle pourra aussi aider à la cuisine.

Bons gages. Entrée le 1er mars.

Pour **hôtel à BEGNINS, Canton Vaudois.**

ON DEMANDE

pour tout de suite

une jeune fille

robuste, pour aider au ménage.

Ecrire à Mme **C. LUGEON, Sionnet, près Jussy, Genève.** 1878

JEUNE FILLE

forte et travailleuse, de toute confiance, et aimant les enfants, est demandée pour aider à tous les travaux d'un ménage. Faire offres à **L. HETTRAUX,** Bureau des postes, **VICH** (Vaud). 1864

On demande, pour un ménage de 3 personnes, une

jeune fille

honnête et active, pour aider à tous les travaux de ménage. Entrée 15 avril.

S'adresser à Mme **Hugueniu Davoine,** Tourelles, 41, **Le Locle.**

Brodeuse

Demande travail à domicile. Donnerait également leçons de broderie le jeudi après-midi. 1904

S'adresser **Casino-Simplon,** 3me étage.

Tous les jours

viande fraîche de cheval

1re qualité

Boucherie Chevaline, L. Hess, 114, rue des Augustins. 1902

Hôtel et Café

20 chambres, centre Lausanne. Loué 10,000 fr. à enlever pour 120,000 immeubles et matériel. On peut traiter avec 60,000 francs.

S. Ponti, 29, rue du Mont, Genève.

A VENDRE

pour cause de départ, un beau potager à bois, trois trous ; à l'état neuf, ainsi qu'un joli potager à pétrole (flamme gaz).

S'adresser **Casino-Simplon,** 3me étage.

A VENDRE

pour cause de changement de domicile, à La Tour-de-Trême, au bord de la route cantonale,

un bâtiment

en bon état et de bon rapport, avec plusieurs appartements et toutes dépendances, lumière électrique, jardin. 1734

S'adresser à **Charles RIGANTI, à La Tour.**

Pommes DU VALAIS

Reinettes dorées à 0 fr. 36 le kg. Francroseau et Canada à 0 fr. 50 le kg. par cageots de 20 kg. nets, rendues gare départ.

Z. Bérard, primeur, Bramois (Valais).

A VENDRE

1 brebis avec 1 agneau.

S'adresser à **A. Gross, rue de Morat, 245.**

CARÊME

Morue vert. d'Islande.
Thon mariné.
Saumon, Sandwisch.
Sardines, « Amieux », etc.
Pains, Foie gras.
Pâtes alim., Tomates.
Pruneaux, Fruits.
Confitures Lenzbourg.

de tout 1er choix, chez :

Fcois GUIDI Epicerie, etc. St-Nicolas

121, rue des Chanoines - Téléph. 5 05

Souliers

fraîchement ressemelés, bien entretenus, indiquer la pointure.

Messieurs	**Fr. 10 à 16**
Dames	» **10 à 13**
Sabots	» **8 à 12**

Souliers d'enfants suivant grandeur. Avant-pieds neufs environ **4 fr.** en plus. Protecteurs pour la semelle ou ferrés **1 fr. 50** en plus. Expédition par poste. Echange admis.

E. KIN, réparation de chaussures fines, 15, **ZURICH.** 266

On accepte des réparations et les exécute immédiatement.

Bonne famille catholique, sans enfants **demande**

à adopter une fillette

de 1 à 3 ans environ (catholique de préférence)

S'adresser sous chiffres L 999 B à **Publicitas S. A. Saint-Imier.** 1892

Femme de chambre robuste et consciencieuse

est demandée

pour tout de suite, par famille de 4 personnes, habitant villa.

Adresser offres à Mme **B. GUYOT, La Solitude, GRAND SACCONNEX,** Genève. 1888

ON DEMANDE

une jeune fille

sachant les 2 langues, pour le ménage et le café.

Offres sous P 1731 F à Publicitas S. A., Fribourg.

La fabrique de biscuits, av. Pérolles, 19, demande

2 ouvrières

S'y adresser.

On demande

pour le canton d'Argovie **une jeune fille** de 18 à 20 ans, pour aider au ménage. Bons gages. Vie de famille et facilité d'apprendre l'allemand.

Ecrire sous P 1767 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 1909

Fabrique St.-Galoise de lingerie et broderies demande pour tout de suite dames-voyageurs à la commission, visitant la clientèle particulière distinguée, pour le placement de lingerie, rideaux, broderies, etc.

Offres sous chiffres O. F. 4179 St. à **Orell Füssli, Annonces, St.-Gall** 1910

A LOUER

2 chambres meublées et 1-2 tables pour sociétés 1881

S'adresser **au Café du Sauvage, en Ville.**

A vendre

bon accordéon, 3 rangées, 16 basses, à l'état de neuf. Prix 150 fr.

S'adresser sous chiffres P 1758 F à **Publicitas S. A.** Fribourg. 1889

A VENDRE

6 petits porcs

de 8 à 9 semaines chez **PUGIN, FRANÇOIS, Marly-le-Grand.**

A vendre

encore

4 bonnes vaches laitières ;

7 pièces de jeune bétail ;

2 génisses.

Chez **Jakob Glauser** à Autafond. 1898

A VENDRE

Environ 4000 kg. de pommes de terre de table rouge et blanche, à raison de 20 fr. les 100 kilos.

On conduit à domicile.

S'adresser à **Christian Jakob, Beauregard, 12, Route de la Carrière,** 1912

A vendre

2 génisses portantes pour le mois d'avril.

S'adresser à l'**hoirie FOLLY, à BELFAUX.**

A vendre

deux forêts de dix semaines. 1877-262

S'adresser à **H. Dom. Burgy, Noréaz.**

A vendre

7 petits porcs de trois mois et **8 petits de 10 semaines.** 1869

S'adresser à **Alexis Page, Lovens**

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Bilan au 31 janvier 1920

ACTIF

	FR.	C.
Caisse y compris avoir chez la Banque Nationale et virements postaux	601,163	77
Banques et Correspondants	24,241,598	96
Effets sur la Suisse	14,954,625	09
Prêts aux communes et corporations	11,592,808	10
Comptes courants débiteurs	34,033,303	94
Créances hypothécaires	18,687,830	61
Fonds publics	7,839,464	50
Coupons	191,221	42
Immeubles non destinés à l'usage de la Banque	353,239	70
Meubles et immeubles	1,177,456	50
Comptes d'ordre	1,198,750	80
TOTAL	115,692,763	39

PASSIF

	FR.	C.
Capital de dotation	80,000,000	—
Fonds de réserve ordinaire	2,200,000	—
Fonds de réserve spécial	500,000	—
Banques et Correspondants	2,367,750	25
Comptes courants créanciers	16,571,674	12
Traites et acceptations	234,686	—
Dépôts en caisse d'épargne	14,858,914	39
Bons de dépôt, obligations et emprunts fixes	47,100,573	82
Caisse de retraite et de prévoyance du personnel	377,214	75
Comptes d'ordre	1,488,884	06
TOTAL	115,692,763	39

Fribourg, le 24 février 1920.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

LA DIRECTION.

CRÉDIT GRUYÉRIEN

Bulle

Capital et réserves : Fr. 1,100,000.-

Change

aux meilleures conditions

Service spécial pour l'achat et la vente de CHEQUES sur SUISSE et ETRANGER

On demande

VENDEUSE CAPABLE

pour consommation coopérative de la campagne. Langue allemande exigée.

Offres avec copie des certificats, traitement exigé sont à adresser jusqu'au 25 février, à M. A. PUGIN, gérant, à Wünnewil. 1663

Enchères d'articles d'épicerie et mercerie

Le lundi 1er mars 1920, dès 1 heure après midi, pour cause de cessation de commerce, Mme veuve Mélanie SAUTEUR, à Courtepin, exposera aux enchères publiques, dans la grande salle du buffet de la gare à Courtepin, un fond d'épicerie, mercerie, quincaillerie et divers autres articles.

Par ordre : **Arsène Folly,** huissier.

La Maison CHARRIÈRE & Cie

BULLE

vient de recevoir un choix immense de

Gramophones, Gramolas

ainsi que DISQUES

pour familles et cafés-restaurants

Appareils	Ire qualité	depuis	**90 fr.**
»	qualité supérieure	»	**150 »**
»	artistique	»	**250 »**

Demandez notre catalogue et prix courant

SUR DÉSIR, FACILITÉ DE PAIEMENT

A vendre EAU-DE-VIE pure pommes et poires

par litre,	1re qual.	Fr. 2.50	50 %
» »	2me »	» 2.30	45 %

B. Weil, spiritueux en gros, Lucerne

SOUMISSION

La commune de Romont met en soumission les travaux de menuiserie du Casino-Halle de Gymnastique de la Ville.

Les plans, cahier des charges et avant-métré sont à consulter à partir de ce jour, chez M. Delabays, Directeur des Travaux.

Les soumissions devront être déposées au bureau du Secrétariat communal, pour le **5 mars, avant 5 heures du soir.** 1920

Auto américaine

„FORD"

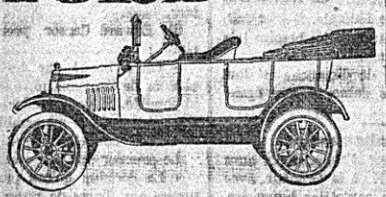

La voiture idéale, livrable à la commande. Auto de 4 places, 2 places et camion.

Agents exclusifs pour la Glâne, la Gruyère et la Veveyse,

Mussillier et Jurien

Garage central

ROMONT

DEMOISELLE

distinguée, très soigneuse, demande belle chambre bien meublée, ensoleillée, située au centre si possible. Date à convenir.

Adresser offres par écrit sous P 1665 F à **Publicitas S. A. Fribourg.**

Bonne cuisinière

expérimentée, de confiance **est demandée** pour le 15 mars. Bonnes références exigées.

S'adresser : **Mlles de Rocquard** 234, rue de Morat, **Fribourg.** 1828

Romont

M. Ch. Gentil, ayant repris le cabinet dentaire de M. Emile Comte, recevra les mardi et mercredi régulièrement de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures.

Petite famille sans enfants **demande** pour époque à convenir

appartement de 5 pièces

Bains, chambre de bonne, Chauffage central et dépendances. Confort moderne.

S'adresser sous chiffres P 1784 F à **Publicitas S. A. Fribourg.**

CINÉMAS ROYAL ★ SIMPLON

Progr. du 27 février au 4 mars
à 8 ½ heures.
Dimanche mat. à 2 h. ½ et 4 ½ h.

BROADWAY BILL

gd drame du Far West en 5 parties

10 minutes au MUSIC HALL

Représ. des Variétés

LES ARAIGNÉES

Documentaire

Dimanche 29 février et lundi 1er mars, à 8 ½ heures.

TIH MINH

3me épisode, Les Mystères de la Villa Circé.

4me épisode, L'Homme dans la malle.

JACKIE GARÇON MANQUÉ

Comique drame avec Marg. Fischer

Comme il était à prévoir, un nombreux public n'a pas trouvé de place dimanche soir au premier épisode, il est recommandé de profiter de la séance de dimanche après midi, à 3 h. et celle du lundi à 8 ½ h.

On peut se procurer ses places à l'avance, tous les soirs, à la caisse du Royal Biograph et tous les vendredis et samedis de 4 h. à 6 heures.

VERMOREL 12/16 HP

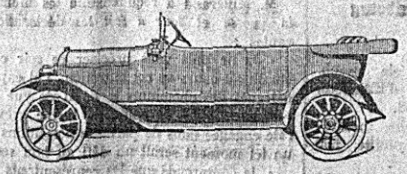

Voiturette française par excellence. Elégante, durable, économique en benzine, huile et pneus. Les moins dépréciées en usage. Torpedo 4 pl. Mise en marche et éclairage électrique.

Prix : 26.000 fr. français compl. pris à l'usine.

:-: Occasions uniques :-:

1 camion Pic-Pic 18/21 HP charge utile 1000 kg. en excellent état. Prix : 8000 francs.

1 camion Adler 18/21 état de neuf. Charge utile 1200 kg. Prix : 10,000 fr.

1 camion Rochet Schneider 18/21 HP transf. en voiture 6 places, pour charge de 1000 kg. Prix : 5000 francs. 1908

Se recommande, **STUCKY, frères.**

Superbe OCCASION

A vendre cinq lits à 2 places, bois dur, complet. Bas prix.

S'adresser : **200, rue des Maçons.** 1923

A LOUER

en Valais

jolie villa, confortablement meublée, en plein midi, jardin, vue charmante. Informations sous P 1787 F à Publicitas S. A., Fribourg. 1921

Lac de Genève

Occasion unique

Château à vendre

dans magnifique situation.

S'adresser étude **Bayer et Bonzon,** notaires, **Nyon.** 1781

Grande vente publique

Pour cause de vente de domaine, le soussigné vendra, par voie d'enchères publiques, le **mercredi, 3 mars, dès 9 heures du matin,** devant son domicile, à **Matran.**

Chédail : 1 char à échelles, 4 chars à pont à 2 chevaux, un char à pont à ressort, une caisse à purin, une brouette à fumier, une herse à prairie, 3 herses à champ, une faucheuse Cormick à l'état neuf, un rouleau, 2 charrues Brabant, dont une système Worb, une douzaine de chaînes à brouter et autres chaînes, un coupe-racines, un moulin à vanner, des colliers de vaches et autres objets trop longs à détailler.

Le soussigné vendra également son bétail, soit :

5 vaches, dont trois fraîches vêlées et deux prêtes au veau, une génisse de deux ans, deux d'un an, une superbe vachette de 7 semaines.

L'exposant : **Joseph Roubaty.**

Domaine à vendre

par voie de soumission

Le soussigné met en vente, par voie de soumission, son domaine de Besencens, dit **Es Corandés,** en trois lots, séparément ou en bloc, savoir : Art. I. — Maison d'habitation avec grange, écuries, remises, four et 20 ½ poses de terrain et bois. Art. 2. — Commune de Porsel, dit Purgechat, 1 pose et 216 perches de bois.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 1er mars, à 5 h. du soir, **Alfred Bossel, à Besencens.**

Profitez de l'occasion

MANTEAUX AMÉRICAINS

Fr. 25.-

Rue de Lausanne, 6, 1er étage

FRIBOURG

AVIS

Quelques places sont actuellement vacantes dans le corps des gardes-frontière du 1er arrondissement des douanes.

Pour être admis dans le corps des gardes-frontière, il faut être citoyen suisse, être incorporé dans l'élite, avoir 20 ans révolus, n'avoir pas dépassé l'âge de 28 ans et avoir une taille de 168 cm. au moins, sans chaussures.

Chaque postulant doit, en outre, fournir la preuve qu'il est en possession de ses droits civiques, qu'il jouit d'une bonne réputation, qu'il sait lire et écrire couramment et qu'il est corporellement et intellectuellement apte à remplir l'emploi qu'il postule. La préférence sera donnée aux candidats sachant le français et l'allemand.

Pour l'acuité visuelle et l'ouïe, les conditions sont celles exigées pour le recrutement dans l'infanterie.

Les demandes d'admission avec indication détaillée des occupations antérieures doivent être adressées par écrit *au chef du corps des gardes-frontière à Bâle* et accompagnées d'un acte de mœurs et du livret de service. Joindre un timbre de 15 cent. pour la réponse.

Bâle, le 27 février 1920. 1914

La Direction des douanes.

Dons en nature

pour l'Allemagne, l'Autriche et autres pays étrangers

Chocolats, biscuits, lait condensé, café, conserves de viandes, thés, confitures, produits d'avoine et d'orge, fruits secs, cigares, tabacs, cigarettes, vins, liqueurs, etc.

Notre maison est tout particulièrement organisée pour l'emballage et l'expédition de colis de ce genre.

Demandez notre prospectus gratuit. 1911

LOCHER & Cie (fond. 1831) — Denrées coloniales — **BERNE**

Tél. 748. :: Adr. tél. :: « PFEIL BERNE »

Vente juridique

Le mardi 24 et samedi, 28 février courant, dès 9 heures du matin, à la Salle des ventes, Maison judiciaire, à Fribourg, le Greffe du Tribunal de l'Arrondissement de la Sarine, vendra aux enchères, une quantité de marchandises telles que : ombrelles, cannes, gants de peau et tissus, bas, guêtres, tabliers, jupons, jaquettes en laine, fil, laine et coton, mercerie en tous genres, etc., provenant de la liquidation officielle des biens de la succession de veuve Brigitte Itten, **Au Saint-Médard, à Fribourg.**

Greffe du Tribunal de la Sarine.

Enchères publiques

Pour cause de cessation d'industrie, on vendra aux enchères publiques libres, samedi 28 février, à 2 h., à la rue du Temple, 15, des lits en fer et en bois, tables de nuit, lavabos, chaises, pupitres, grandes tables de salle à manger, etc. 1835

Grand Apéritif, goût américain

„TEDDY" Nancy-Dijon